

CABINET VIAUD Francis
BP 88
4 RUE DES BANCS
17416 ST JEAN D ANGELY CEDEX

Nos références : / MKO

SAINTES, le 23 Septembre 2011

Certificat de dépôt d'acte(s) de société

Numéro d'identification 381 151 109
Numéro de gestion 2000 B 00971

Dénomination A.C.M.
Adresse 6, R de la Touche Marteau
ZA de Moulinveau
17400 La Vergne

Nous soussigné, Greffier du tribunal de commerce de SAINTES certifie avoir reçu en dépôt le(s) acte(s) concernant la société sus-citée.

Numéro du dépôt: 3102316
Date du dépôt: 23/09/2011

- *Acte en date du : 30/06/2011*
Procès verbal d'assemblée générale ordinaire
Décision: Changement de président

Le Greffier,



Greffé du tribunal de commerce de SAINTES

PALAIS DE JUSTICE-COURS NATIONAL

17100 SAINTES

Tél 0546930102

23 SEP 2011
Déposé le
N° RCS 200 B971
N° de dépôt
3602316

SAS ACM
S.A.S. au capital de 343 011 EUROS
ZA DE MOULINVEAU 6, RUE DE LA TOUCHE MARTEAU
17400 - LA VERGNE
RCS 17100 SAINTES381151109

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

EXERCICE SOCIAL CLOS LE 31 décembre 2010

Le 30 JUIN 2011,
A 11 HEURES.

Les associés de la société par actions simplifiée dénommée "SAS ACM" au capital social de 343 011 EUROS divisé en 2000 actions de 171,5055 EUROS de nominal chacune, ayant son siège à LA VERGNE (17400), ZA DE MOULINVEAU, se sont réunis au siège social, sur la convocation du président de la société faite conformément aux stipulations des statuts, pour délibérer sur l'ordre du jour ci-après relaté.

Ordre du jour

- Lecture du rapport de gestion établi par le président,
- Lecture du rapport général du commissaire aux comptes,

Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2009 et quitus au président,

- Affectation du résultat de l'exercice social clos,
- Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions entre la société et ses dirigeants ou associés,

Changement de Président,

Questions diverses.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé présent ou mandataire au moment de son entrée en séance.

L'assemblée est présidée par Monsieur COUTURIER JEAN PAUL, en sa qualité de président de la société.

Madame COUTURIER NICOLE et Mademoiselle COUTURIER JULIE, associés représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur VIAUD FRANCIS est désigné comme secrétaire.

Monsieur TIFFOUIN JACKY représentant la société SARL AUDICO, commissaire aux comptes titulaire de la société, régulièrement convoqué, est présent

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents ou ayant donné pouvoir possèdent 2000 sur les 2000 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'assemblée générale, réunissant au moins un quart des actions ayant le droit de vote, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée

- les justificatifs des convocations régulières des associés,

l'avis de réception et une copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,

la feuille de présence, les pouvoirs des associés représentés et la liste des associés,

l'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31 décembre 2010,

le rapport de gestion établi par le président,

- les rapports établis par le commissaire aux comptes,

- un exemplaire des statuts de la société,

- le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée.

Le Président déclare que le texte des résolutions ainsi que tous les documents et informations leur permettant de se prononcer en toute connaissance de cause sur les résolutions présentées à leur approbation ont été communiqués à chacun associé huit

jours au moins avant la date de la présente assemblée, le tout conformément aux dispositions des statuts.

Le Président déclare également que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été communiqués au commissaire aux comptes dans les délais prévus par la loi.

L'assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président rappelle ensuite l'ordre du jour sur lequel l'assemblée est appelée à délibérer

Puis il présente et commente les comptes sociaux et donne lecture du rapport de gestion exposant l'activité au cours du dernier exercice écoulé, les résultats de cette activité et les progrès réalisés, les difficultés rencontrées et les perspectives d'avenir et donne connaissance du tableau faisant apparaître les résultats financiers.

Il donne lecture du rapport spécial sur les opérations réalisées dans le cadre des options de souscription ou d'achat d'actions consenties par la société à chacun des mandataires sociaux.

Puis le commissaire aux comptes donne lecture de son rapport général sur la certification des comptes sociaux et de son rapport spécial sur les conventions passées entre la société et son président ou associés.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte et offre la parole à toute personne qui désirerait la prendre.

Il fournit toutes précisions et explications complémentaires qui lui sont demandées.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire annuelle des associés, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion et du rapport général du commissaire aux comptes certifiant les comptes sociaux, approuve lesdits rapports ainsi que les comptes, soit le bilan, le compte de résultat et l'annexe, de l'exercice social clos le 31 décembre 2010 tels qu'ils sont présentés et qui font apparaître une bénéfice net comptable de 137843 euros.

En conséquence, l'assemblée donne au président quitus entier et sans réserve de sa gestion pour l'exercice clos.

Cette résolution est adoptée à la majorité à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Résultat de l'exercice	137843 euros
Au compte « REPORT A NOUVEAU »	28631 euros
Dividendes bruts distribués	55000 euros
CSG CRDS retenue à la source	20 euros
Dividendes nets distribués	54980 euros
Au compte « AUTRES RESERVES »	54212 Euros

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la société seraient de 690751 euros.

Conformément à la loi, l'assemblée générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices, ont été les suivants

EXERCICE	DIVIDENDE BRUT
31 décembre 2007	56.00
31 décembre 2008	50.00

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire annuelle des associés, après avoir entendu le rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions passées entre la société et le président ou associés, et statuant sur ce rapport, approuve chacune des conventions intervenues.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés, le président n'ayant pas pris part au vote.

QUATRIEME RESOLUTION

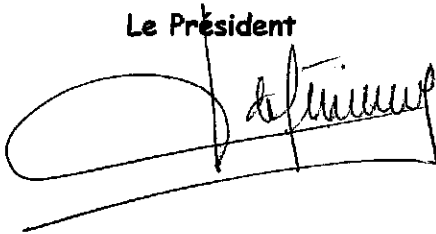
L'assemblée générale ordinaire annuelle des associés décide de nommer la SAS BREUIL PARTICIPATIONS en qualité de Président à compter du 1^{er} juillet 2011, en remplacement de Monsieur COUTURIER JEAN PAUL démissionnaire.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés, le président n'ayant pas pris part au vote.

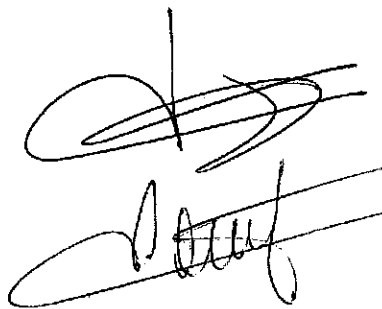
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président

A large, stylized handwritten signature in black ink, appearing to be 'J. Breuil', written over a horizontal line.

Les scrutateurs

Two handwritten signatures in black ink, written one above the other, each over a horizontal line.

Le secrétaire

A handwritten signature in black ink, written over a horizontal line.